

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. DESEILLE - M. BEKHTAOU

OBJET

DE LA DELIBERATION

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Rapport d'activités et compte administratif 2010 - Information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le présent rapport dresse un bilan, chiffres à l'appui, des actions et événements de l'année 2010.

L'année 2010 aura été marquée par le dixième anniversaire de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise. Aussi, le rapport d'activités présenté comporte-il un caractère symbolique.

Du Zénith à la piscine olympique ou au grand stade, des opérations de rénovation urbaine aux six cents logements du quartier Junot, de la station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic à l'usine d'incinération, aujourd'hui un véritable complexe industriel de gestion innovante des déchets ménagers, de nombreux équipements structurants sont sortis de terre.

Au départ d'une nouvelle ligne TGV Rhin-Rhône qui va rapprocher Dijon de la Suisse et de l'Allemagne, sur les pistes d'un aéroport qui redémarre, le long des deux lignes de tramway en cours de construction, au pied des grues qui, partout, métamorphosent la ville, l'agglomération accueille les entreprises, aménage des zones d'activités nouvelles, investit dans des infrastructures modernes, reconquiert ses friches industrielles et militaires, au point d'afficher désormais, sans complexes, des ambitions internationales.

Les temps forts suivants de l'année 2010 peuvent être signalés.

- 18 janvier : coup d'envoi de la construction des deux lignes de tramway, chantier majeur de l'agglomération, avec la déviation des réseaux souterrains du boulevard Trimolet ; neuf mois plus tard, cette phase de travaux préparatoires s'achevait déjà sur plusieurs secteurs pour laisser place à la réalisation de la plateforme sur laquelle circulera le tram ; 2010 a aussi vu se concrétiser des méthodes innovantes de gestion du projet ; ainsi, le 1er juillet, la signature d'un partenariat public-privé de vingt-six ans relatif à l'alimentation électrique du tram faisait une première en France ; et le 9 décembre, la pose de la première pierre du dépôt tram-bus a donné son impulsion à un projet d'envergure européenne, investi dans le programme Tramstore21 ; un chantier intense, mais rapide, qui maintient le cap vers une mise en service à l'automne 2012 ;

- 28 avril : inauguration de la piscine olympique ;

- 21 mai : lancement d'« illico2 », Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon, qui traduit l'ambition dijonnaise de devenir une référence en matière d'écologie urbaine et a abouti à la rédaction d'un livre blanc posant les grands axes d'un plan d'actions à venir ;

- 12 juillet : adaptation du réseau de bus Divia proposant une offre simple, novatrice, structurée et répondant aux besoins de déplacements de toute l'agglomération pendant la phase des travaux du tramway, avec la mise en place de service inédits : Coral, pour la desserte inter-quartiers, Flexo, la ligne sur mesure au service des salariés de la zone cap Nord, et pleine Lune, qui roule jusqu'à 5 h 30 du matin pour les noctambules ;

- 20 septembre : premier vol Dijon-Bordeaux, suivi de Dijon-Toulouse quelques jours plus tard, premier acte du projet « Renaissance » de redémarrage de l'aéroport de Dijon-Longvic ;

- 10 octobre : cinquième anniversaire du Zénith, avec le mythique guitariste Carlos Santana ;

- 2 décembre : troisièmes Rencontres de l'Habitat du Grand Dijon, sur le thème : « comment répondre à un itinéraire résidentiel de plus en plus complexe et exigeant » ;

- 16 décembre : date anniversaire du Grand Dijon : 2000-2010, d'un projet d'agglomération à une agglomération de projets ; une rétrospective qui pousse à s'ouvrir sur la décennie 2011-2020, où l'arrivée du tram en 2012 laisse déjà présager toujours plus la qualité de vie et d'attractivité du territoire.

Le rapport d'activités 2010 du Grand Dijon, dont un exemplaire a été remis à chacun des élus de la Ville, comporte une présentation de ses activités regroupées, outre la direction générale, en cinq pôles :

- éco-urbanisme et aménagement urbain,
- déplacements,
- environnement,
- politique de la ville et habitat,
- ressources.

En ce qui concerne le compte administratif 2010, tous budgets confondus et hors doubles comptes entre budgets, les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 312 511 492,82 €, les recettes réelles de l'exercice à 344 548 448 ,87 €, soit un solde excédentaire sur l'exercice de 32 036 956,05 €.

Les principales recettes sont la compensation relais de la taxe professionnelle (88,4 M€), le versement « transport » (47 M€), les dotations de fonctionnement de l'Etat (36,4 M€) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (18,5 M€).

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, 65,2 M€, soit 40 % du budget, sont versés aux communes membres du Grand Dijon sous la forme de deux dotations : l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, correspondant au montant de la taxe professionnelle perçue par les communes en 1999, avant le passage à la taxe professionnelle unique, et la dotation de solidarité communautaire, correspondant à un système de répartition et de péréquation entre les communes membres.

Les autres principaux postes de dépenses concernent le secteur des transports publics urbains (44,7 M€ soit 26,8 % du budget de fonctionnement) et celui de la collecte et du traitement des déchets (20,7 M€ soit 12,4 % du budget de fonctionnement).

L'endettement s'élève à 174,5 M€.

Les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions foncières, acquisitions de matériels, subventions d'équipement versées, etc.) se sont élevées à 116 M€.

Les principaux domaines et opérations d'investissement ont été les suivants :

- transports publics urbains : 76,1 M€, dont 73,9 M€ pour la construction du tramway et du futur dépôt ;
- développement économique : 11,6 M€ : soutien financier à la réalisation de la branche est de la LGV Rhin-Rhône (7,1 M€) et de l'aéroport (3 M€) ;
- équipements sportifs et culturels : 9,4 M€ : poursuite de la construction de la piscine olympique (7,4 M€ et fonds de concours aux communes (dont 0,6 M€ pour des installations sportives et 0,5 M€ pour le Musée des Beaux-Arts) ;
- habitat et politique de la ville : 8,8 M€ : participation aux déficits d'opération pour la construction de logements sociaux (+ aide à la pierre), mise en oeuvre de la convention ANRU ;
- collecte et traitement des déchets : 3,6 M€ : achat de véhicules de collecte et travaux à l'usine d'incinération ;
- voirie : 3,1 M€ : participation au financement de la LINO et de travaux sur la rocade est et les routes départementales.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2010 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ